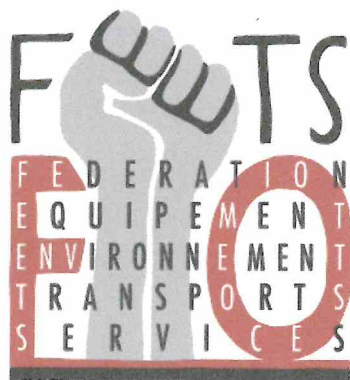




N/réf : LLF/LLF/18077

AUTOROUTES : **DIVERSITE, EGALITE DES CHANCES**

Après plusieurs semaines de négociation, l'accord traitant des sujets concernant l'égalité femmes-hommes, l'égalité des chances, la diversité, l'accès à l'emploi, l'égalité de traitement, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, ..., a été soumis par l'ASFA à la signature des organisations syndicales.

La FEETS-FO est signataire de cet accord.

En effet, en supprimant des effets de seuils, à la demande de FO, cet accord devient plus contraignant pour les entreprises et de fait renforce le rôle moteur de la Branche pour le secteur des autoroutes et des ouvrages d'art à péage, ce dont nous nous félicitons.

De même, il introduit le maintien de la rémunération lors de la prise du congé paternité.

Les questions d'égalité professionnelle sont intégrées dans les formations managériales.

La modification de l'annexe permet une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension des indicateurs relatifs aux thèmes présentés dans cet accord.

Il est intéressant de constater que les patrons sont en capacité dans notre Branche de négocier et de tenir compte des revendications des salariés portées par les organisations syndicales afin d'aboutir à un accord équilibré.

Domage qu'ils fassent la sourde oreille concernant la négociation sur le CDI de chantier et/ou d'opération !!!

Paris, le 7 mai 2018